

COMITÉ DE VIGILANCE DES ACTIVITÉS PORTUAIRES

COMPTE-RENDU – RENCONTRE DU 19 NOVEMBRE 2015

RÉDIGÉ PAR FRÉDÉRIC LEWIS, SECRÉTAIRE CVAP

**Étaient présents :**

M Brault Normand	Conseiller au contrôle, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
Mme Brodeur Caroline	Conseil régional de l'environnement - Capitale-Nationale
M. Cazalis Pierre	Comité de relations avec la communauté du Port de Québec
Mme Dandois-Fafard Maxine	Conseil de quartier Vieux-Limoilou
M. Desbiens François	Directeur Santé publique
Mme Caroline Huot	Direction de Santé publique
Mme Fontaine Catherine	Secrétariat à la Capitale-Nationale
M. Girard Maxime	Conseil de quartier de Lairet
Mme Huot Caroline	Direction de Santé publique
Mme Lalande Véronique	Porte-parole, Initiative citoyenne de vigilance du Port de Québec
Mme Levaque Renée	Coordonnatrice Santé et environnement, Direction de Santé publique
Mme Lévesque Mélanie	Administratrice, Conseil de quartier de Maizerets

M. Lewis Frédéric	Secrétaire du Comité de vigilance des activités portuaires
M. Saucier Nicolas	Vice-président, Conseil de quartier Saint-Roch
Mme Verreault Suzanne, Présidente	Présidente de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, Conseillère municipale — district de Limoilou
Mme Verreault Sylvie	Division de la qualité du milieu, Ville de Québec
<b>Étaient absents:</b>	
M. Métivier Anick	Directeur adjoint, relation avec la communauté, Port de Québec.
M. Turgeon Pierre	Administrateur, Conseil de quartier Vieux-Limoilou
M. Samson Alain	Président du Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire
M. Verret Steeve	Conseiller municipal – membre du comité exécutif responsable de l'environnement
<b>ORDRE DU JOUR PROPOSÉ</b>	
1. Mot de bienvenue et présentation des membres	5 min
2. Présentation Dr François Desbiens; Avis complémentaire sur le Nickel	60 min
3. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 22 octobre 2015	10 min
4. Suivis des dossiers – octobre 22 2015	5 min
5. Suivi d'information du MDDELCC	5 min
6. Suivi d'information de la DSP	5 min

a. Étude globale sur la santé environnementale dans Limoilou. b. ...	
7. Suivi d'information du Port de Québec a. Disponibilité des données de qualité de l'air ambiant b. ...	
8. Révision du mandat du CVAP	30 min
9. Plan d'action	15 min
10. Autres sujets a. Beauport 2020 b. Comité plénier de mardi le 17 novembre 2015 c. Rencontres de l'Agence Canadienne d'évaluation environnementale sur les lignes directrices d. Rapport d'inspection arrondissement La cité - Limoilou	25 min
11. Calendrier et date de la prochaine rencontre 22 octobre 2015	1 min
12. Fin de la rencontre	1 min

Abréviations : VQ=Ville de Québec; SCN=Secrétariat de la Capitale nationale

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
1. Allocution spéciale	19h04			

	<p>La Porte-parole du groupe Initiative citoyenne de vigilance du Port de Québec fait la lecture du document suivant. Les membres du comité demandent à ce qu'en soient recopiés les mots de manière intégrale au compte rendu de rencontre.</p> <p><i>« Il y a maintenant plus de trois ans, nous alertions les autorités afin de rapporter qu'une fine poussière rouge venait de recouvrir notre quartier. Je ne pourrai jamais oublier l'expression de la technicienne du Service de l'environnement lorsqu'elle m'a dit candide: « Ce que vous avez là madame c'est le Port, y'a pas à chercher. Tout le monde le sait que c'est le plus gros pollueur de la région, mais personne n'osera jamais s'opposer au Port de Québec». Nous ne savions pas à l'époque que cette situation était non seulement connue, mais qu'elle durait depuis 40 ans.</i></p> <p><i>Parce que nous avons choisi de ne pas accepter cette fatalité, nous avons amorcé un travail herculéen de documentation et de sensibilisation avec les seules armes que nous maîtrisons : la science et la communication. Ce travail nous l'avons fait avec acharnement, sensibilité et désintéressement dans le seul but de faire respecter le droit le plus élémentaire, pour nous et pour près de 100 000 citoyens, celui de vivre dans un environnement sain.</i></p> <p><i>Assez rapidement, le travail de militance s'est imposé comme corollaire indissociable et il a progressivement pris de plus en plus de place. L'acceptation de nous joindre au Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP), afin de porter la voix des citoyens vivant directement les impacts des activités industrielles au Port de Québec, a fait partie de</i></p>	<p>Obtenir copie de la lettre et du texte intégral auprès de la porte parole.</p>	<p>Secrétaire.</p>	<p>Avant la prochaine rencontre.</p>
--	--	---	--------------------	--------------------------------------

	<p><i>ce cheminement. Malgré les réticences, nous avons décidé de nous investir en toute sincérité dans cette structure à laquelle nous avons activement contribué par notre présence assidue, notre travail, notre expertise et nos documents.</i></p> <p><i>Malgré tout, les résultats concrets en plus de deux ans sont bien minces, autant pour ce qui est des objectifs du CVAP que pour ce qui est de la problématique de fond pour laquelle il a été créé... et j'en ai toujours pour preuve l'état aujourd'hui de mon désormais célèbre bord de fenêtre! Je ne reviendrai pas sur les constats effectués lors des deux bilans annuels, qui à eux seuls justifieraient qu'on se questionne sur la pertinence de s'acharner encore. Cependant, la récente annonce d'une étude sur la qualité de l'air, significativement à côté des demandes formulées maintes fois par les citoyens et surtout négociée derrière des portes closes par trois des membres de ce comité, aura vraiment sonné le glas en ce qui nous concerne.</i></p> <p><i>Notre lecture est sévère et, à ce titre, il nous semble primordial de remettre certains faits en perspective. En tant que représentante de l'Initiative, je suis bien prête à reconnaître que tous les membres de ce comité souhaitent, à terme, la résolution du problème. Seulement, pour la grande majorité d'entre eux les notions de qualité de l'air, de dépôts atmosphériques et de particules fugitives ne resteront jamais que des concepts théoriques alors qu'ils sont notre cauchemar quotidien. Si je suis prête à reconnaître les efforts investis par plusieurs à titre d' élu ou de représentant d'organisme, j'aurais souhaité qu'on reconnaisse les efforts qu'il m'en a coûté de siéger, à titre de victime, tous les mois depuis plus de deux ans, avec mon</i></p>			
--	--	--	--	--

	<p><i>bourreau et avec pour témoins impuissants, voire complices, les autorités chargées de me protéger. Nos réalités sont définitivement irréconciliables et nous arrivons aux constats suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>• Bien qu'elle soit connue, simple et accessible, il n'y a aucune volonté du Port de Québec de s'engager librement dans la seule voie qui permettrait de régler le problème de façon permanente, soit la mise sous couvert intégrale pour le transbordement, la manutention et l'entreposage du vrac solide. Précisons que la raison invoquée, le caractère non viable économiquement de l'opération, a été systématiquement utilisé depuis l'apparition des contraintes environnementales, et ce, par toutes les industries partout dans le monde... elles sont pourtant toujours en opérations et elles se portent très bien!</i></li> <li><i>• Pour toutes sortes de raisons, il n'y a actuellement aucune volonté politique, et donc des autorités, de forcer par la contrainte le port à adopter ces mesures comme condition essentielle au réel développement d'une relation ville-port harmonieuse.</i></li> <li><i>• Bien qu'elles aimeraient voir un règlement, la principale motivation des autorités et de certains organismes est d'abord de protéger leur institution, de ne pas s'exposer, même si ça implique des entorses à la vérité, qu'elles soient le produit d'affirmations ou plus souvent du silence.</i></li> </ul> <p><i>Nous vous annonçons donc, vous l'aurez maintenant deviné, que l'Initiative citoyenne de vigilance du Port de Québec se retire de ce comité. Nous retournons à partir de maintenant, avec sérénité et je dois avouer un immense</i></p>			
--	--	--	--	--

	<p><i>soulagement, à notre rôle premier: celui d'apprenti-sorcier lanceur d'alerte. Celui-là même qui a permis à toute une communauté de sortir de l'ignorance et d'imaginer un autre possible.</i></p> <p><i>Nous restons persuadés qu'un important travail de connaissance de la problématique reste à faire, que ce travail va bien au-delà des timides actions entreprises ou annoncées, que ce travail est essentiel à une prise de décision cohérente pour l'ensemble des parties prenantes, mais surtout que ce travail doit prendre comme point de départ la situation telle qu'elle est vécue par les citoyens. C'est à cette tâche que nous allons nous dédier! »</i></p> <p>À 19h09, la porte parole de Initiative de vigilance citoyenne quitte l'assemblée.</p> <p>Les membres restants réagissent à chaud et tiennent les propos suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le retrait d'un membre ne remet pas en cause la légitimité du Comité et son rôle en regard du développement durable du Saint-Laurent.</li> <li>• L'investissement, l'apport et les efforts de la porte parole de Initiative de vigilance citoyenne sont reconnus. Une lettre devra lui être adressée à cet effet.</li> <li>• La présidente invite les membres à lui transmettre, en toute confidentialité, les commentaires et réactions au besoin.</li> <li>• Le représentant du MDDELCC se désolé du vocable « complices » utilisé pour décrire les membres du comité.</li> </ul>			
--	--	--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il sera important de conserver un lien actif avec Initiative de vigilance citoyenne.</li> </ul>			
<p>2. Présentation de M. Desbiens et suivi d'information du DSP.</p>	<p>Le docteur Desbiens, présente au Comité un résumé de l'Avis complémentaire sur le nickel. Une copie de la présentation sera disponible pour les membres du comité et, éventuellement, pourra se retrouver en ligne sur le site Internet pour diffusion auprès du grand public. Néanmoins, voici quelques grandes lignes.</p> <p>Pour l'exposition aigue au nickel, il n'y aurait pas d'évaluation quantitative sur la situation prévalant en basse ville parce que les pas de temps (critère versus échantillonné) ne correspondent pas pour établir les comparaisons. Ce serait une évaluation à parfaire.</p> <p>Sont aussi à parfaire, les connaissances requises pour évaluer la sensibilisation cutanée par voie respiratoire.</p> <p>Globalement, les recommandations sont, qu'en raison d'un faible risque, mais en présence d'une vulnérabilité du sous-groupe, d'un cumul de risques et d'une préoccupation citoyenne, les normes et leur contrôle revêtent une importance primordiale. Les bonnes pratiques et les technologies appropriées, couplées à une surveillance accrue constituent une mise en place de mesures proportionnées aux risques. Il n'y aurait pas lieu de mettre en place des mesures de protection et des scellés sur les installations en raison de risques sanitaires.</p>			



	<p>Vers 19 :35 s'entame une période d'échanges et de questions.</p> <p>Q : Qu'en est-il de risque d'ingestion et les valeurs en présence dans les jardins communautaires?</p> <p>R : Nous n'avons pas d'idée précise des quantités et donc pas de possibilité de comparer, mais il n'est pas exclu qu'il y ait des risques. Cependant, la pratique de l'agriculture urbaine serait plus bénéfique que le risque.</p> <p>Q : Puisque selon cet avis, la mise en place de prévention serait suffisante (vs mesures de protection). Actuellement, est-ce que la mise sous couvert des seules installations qui manutentionnent le nickel serait envisageable?</p> <p>R : Le DSP a la capacité de mettre des scellés lorsqu'il y a impact sur la santé, mais pas pour des nuisances. Dans le cas présent, l'ampleur des impacts à la santé ne justifie pas ce type d'intervention.</p> <p>Q : Les données sources pour l'étude proviennent-elles uniquement du capteur de la station des Sables?</p> <p>R : Oui.</p> <p>Q : Lors de l'émission du premier avis et des recommandations aux générateurs de risques, avez- vous mis en place des mécanismes de suivis des recommandations?</p> <p>R : Un bilan est présenté au CICEL. Tous les acteurs seraient en action, mais il faut rappeler que 50% de la pollution ambiante serait attribuable au seul secteur des transports</p>			
--	--	--	--	--

	<p>en milieu urbain.</p> <p>Q : Est-ce que l'arrosage et le balayage de l'autoroute diminueraient la contamination par les poussières (compte tenu des travaux sur les bretelles suspendues de l'échangeur Dufferin-morency)?</p> <p>R : Oui possiblement.</p> <p>Q : Par rapport aux normes, sont-elles suffisantes?</p> <p>R : La nouvelle norme est ultra sécuritaire car elle est prévue pour l'exposition chronique des travailleurs en milieu industriel sidérurgique, ce qui n'est d'aucune mesure avec l'exposition chronique de la population.</p> <p>Le docteur Desbiens enchaine sur l'annonce récente du financement de l'étude sur la santé environnementale de Limoilou.</p> <p>Le DSP joue un rôle environnemental sur des sources ponctuelles (Ex : incinérateur), mais aussi sur des risques cumulés. Ainsi, l'OMS évalue que 7-10% des décès prématurés chez les personnes âgées sont causés par la pollution urbaine. On parle de sols contaminés, de chaleurs accablantes, de moisissures, de bruits, de radon, etc.</p> <p>Le maire Labeaume a contacté M. François Desbiens pour dire qu'il était intéressé à contribuer financièrement à une telle étude. Les montants sont maintenant inscrits au budget 2016. Le DSP est en réflexion sur le plan d'action et un devis est en conception. L'étude s'étendrait vraisemblablement sur une période de 2 ans. Il n'y a pas</p>			
--	---	--	--	--

	<p>encore d'entente écrite. Les modalités consultatives sont à déterminer pour influencer le contenu de l'étude. Un comité d'éthique est en place. Un retour sur l'avancement serait possible au CVAP en janvier ou février 2016.</p> <p>S'ensuit une période de commentaires et questions.</p> <p>La pertinence de l'étude serait à mettre en perspective des travaux de la table de concertation régionale sur le fleuve dans le cadre du chantier sur la qualité de vie. Malheureusement, la synchronicité ne sera pas au rendez vous dans le cadre du premier cycle de gestion puisque le plan d'action de la TCR sera proposé en janvier 2016.</p> <p>Il convient de prévoir les modalités communicationnelles et participatives qui iraient au delà de la consultation et de l'information.</p> <p>La présidente aimerait participer à l'étude et permettre une meilleure compréhension des impacts sur la santé. À sa compréhension (le DSP confirme) l'étude comprendrait deux volets dont le premier traitant des poussières et de la qualité de l'air alors que le second traiterait des autres impacts (extensif et global). Le DSP précise que la détection des sources ponctuelles n'est pas un mandat ou objectif de l'étude mais il est possible que de telles sources soient mises au jour.</p> <p>Q : Dans ce cas, le pouvoir d'ordonnance ne pourra être utilisé?</p> <p>R : On l'ignore.</p>	<p>Solliciter une rencontre pour un suivi et une présentation du devis d'étude.</p>	<p>Secrétaire</p>	<p>Février 2016</p>
--	---	---	-------------------	---------------------

	<p>Q : Est-ce que l'on peut prétendre à une objectivité de l'étude si l'argent est lié aux conclusions?</p> <p>R : Le DSP demeure imputable et autonome en vertu du mandat légal donné au DSP. Le Dr. Desbiens insiste particulièrement sur ces deux éléments et ajoute qu'il n'aurait pas accepté de mener une telle étude s'il avait senti qu'il ne pouvait agir librement.</p> <p>Q : Est-ce que les particules grossières seront analysées?</p> <p>R : Le Dr. Desbiens confirme qu'elles seront analysées dans la partie de l'étude portant sur les sols contaminés.</p> <p>Commentaire : Parce que l'étude sur le bassin versant du Lac Saint-Charles et la prise d'eau potable de la Ville de Québec a déplu, les résultats ont été sous embargo depuis 2012. Le DSP doit prévoir à l'entente qu'aucun embargo ne puisse survenir en tel cas.</p> <p>Q : Selon M. Girard, les données des 8 sites allaient être transmises au DSP de manière confidentielle. Sera-t-il permis au MDDELCC d'utiliser ces données?</p> <p>R : Le MDDELCC n'aura pas accès aux données.</p> <p>Q : Est-ce que l'APQ peut se soustraire à une ordonnance du DSP?</p> <p>R : La loi sur la santé publique s'applique au territoire fédéral au Québec, mais il y aurait des vérifications à faire. L'exemple des réserves autochtones est cité.</p>	<p>Émettre et transmettre des questions et commentaires sur le devis de l'étude en préparation.</p> <p>Les faire parvenir au secrétaire ou directement à la DSP.</p> <p>Prévoir un point à l'ordre du jour de la</p>	<p>Secrétaire et membres</p> <p>Secrétaire</p>	<p>10 décembre</p> <p>10 décembre</p>
--	---	--	--	---------------------------------------

	<p>La représentante du DSP invite les membres à émettre et transmettre des questions et commentaires pour influencer le devis de l'étude qui est en préparation.</p> <p>Faire parvenir au secrétaire les suggestions concernant l'étude environnementale (ou directement à la DSP). Un point doit être prévu à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.</p> <p>20 :45</p>	prochaine rencontre.		
3. Mot de bienvenue	<p>Mme la présidente accueille les membres de l'assemblée et l'ordre du jour est adopté avec plusieurs modifications, à commencer par l'allocution d'Initiative citoyenne de vigilance, le suivi de la DSP au point 6 qui est couvert immédiatement après la présentation de M. François Desbiens, et finalement le point 7 qui, en raison de l'absence du représentant de l'APQ, est couvert en 10b.</p>			
4. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 23 avril 2015	<p>Le compte-rendu est adopté sans modification.</p>			
5. Suivis des dossiers – 22 octobre 2015	<p>Le secrétaire présente les suivis réalisés et détaille les nouveaux développements.</p> <p>La majorité des suivis peuvent être reclassés dans les points</p>			

	<p>abordés à l'ordre du jour</p> <p>Le secrétaire ajout toutefois un point de suivi concernant le site internet. Il dit s'être rendu chez Unik pour recevoir une formation sur la gestion du site. Il ne reste qu'à rédiger les diverses pages et à rendre le site disponible au grand public.</p>	<p>Élaboration de contenu du site Internet</p> <p>Mise en ligne</p>	<p>Secrétaire et membres</p> <p>Secrétaire et UNIK</p>	<p>Pour la 2e d'octobre</p> <p>Avant Noël?</p>
6. Suivi d'information du MDDELCC	<p>Puisque le représentant de l'APQ n'est pas présent à la rencontre, le représentant du MDDELCC fera suivre par courriel, en mettant copie le secrétaire et la présidente du comité, des questions adressées à l'APQ et pour lesquelles les membres du Comité de vigilance désirent obtenir réponse pour la prochaine rencontre prévue le 10 décembre :</p> <p>1) Pouvez-vous nous donner les spécifications techniques de votre station extérieure dans Limoilou ?</p> <p>2) Dans les médias, l'APQ s'engage à remettre au DSP les données de 8 stations déployées à l'intérieur de votre périmètre d'opération. Est-ce que le MDDELCC pourra aussi recevoir copie de ces données ?</p>	<p>Faire suivre les questions.</p> <p>Les noter eu compte rendu.</p>	<p>Représentant du MDDELCC</p> <p>Secrétaire</p>	<p>Avant le 10 décembre</p> <p>Avant le 10 décembre</p>
7. Révision du mandat du	<p>Ce point est reporté à la prochaine rencontre. Un membre</p>	<p>Remettre ce point</p>	<p>Secrétaire</p>	<p>Prochaine</p>

CVAP	<p>reconnait cependant que la dernière mouture proposée est pratiquement satisfaisant.</p> <p>Puisque le groupe Initiative vigilance citoyenne quitte le CVAP, le secrétaire demande s'il doit voir à démarcher un groupe environnemental de substitution pour conserver la représentation des divers collèges composants le comité. On lui demande de sonder les intervenants pressentis, dont le GIRAM.</p> <p>Il est fait mention que, dans la foulée de révision du mandat du CVAP, il pourrait être opportun d'élargir les nuisances qui sont l'objet du CVAP en fonction de l'arrivée de nouveaux venus. Ce sera à voir en temps et lieux.</p>	<p>à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.</p> <p>Contacter le GIRAM</p>	Secrétaire	<p>rencontre</p> <p>Prochaine rencontre</p>
8. Plan d'action	<p>Ce point ne peut qu'être abordé une fois le sujet précédent couvert en totalité et épuisé.</p> <p>Le secrétaire se propose de retravailler un peu la dernière proposition.</p> <p>Tout comme le mandat, le plan d'action pourrait être affecté par le changement de composition du comité.</p> <p>Un membre mentionne toutefois l'intérêt d'arrimer le plan d'action avec celui proposé par la Table de concertation régionale sur le Saint-Laurent, piloté par la CMQ, et dont</p>	Remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.	Secrétaire	Prochaine rencontre

	<p>les quatre chantiers (hydrosystème, santé des écosystèmes, qualité de milieu de vie, économie), en janvier 2016, présenteront un plan d'action (voir : <a href="http://www.cmquebec.qc.ca/tcrq/table-concertation-regionale-quebec">http://www.cmquebec.qc.ca/tcrq/table-concertation-regionale-quebec</a>).</p>			
<p>9. Autres sujets</p>	<p>1) Beauport 2020.</p> <p>À propos des rencontres d'information menées par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et les bonifications proposées au processus de participation citoyenne. Un diagramme présentant le déroulement à venir et les ajustements au processus régulier est remis aux membres.</p> <p>Le secrétaire mentionne le report de la date de tombée pour la demande d'une aide financière à l'ACEE, au 30 novembre 2015, ce qui laisse prévoir un délai de réponse se prolongeant au retour des fêtes, en janvier 2016.</p> <p>Le CVAP a présenté un complément d'information sur requête de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, à la demande de financement afin de préciser l'unicité de sa contribution au processus de l'agence.</p> <p>Le secrétaire résume la réponse donnée et se propose de donner le détail aux membres. Voici le texte ici recopié :</p>			



	<p><i>« Bonjour Mme. Birnie.</i></p> <p><i>Il est possible que la démonstration n'ait pas été suffisamment établie dans la demande d'aide financière sur la nature du Comité de vigilance des activités portuaires de Québec, il serait regrettable que vous vous mépreniez sur la démarche du Comité de vigilance des activités portuaires de Québec, ses assises, fondements et sur la solidité qui en découle.</i></p> <p><i>Le point de vue du Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) est unique. Deux caractéristiques rendent la contribution du Comité particulièrement intéressante dans le cadre du processus d'évaluation environnementale piloté par l'Agence.</i></p> <p><i>Ce comité se veut indépendant, neutre et non partisan, contrairement à d'autres organisations citoyennes ou soutenues financièrement par les promoteurs. Pourtant, il réunis autour d'une même table ces acteurs afin de leur permettre le dialogue et l'émergence d'une réflexion authentique et originale. En proposant des recommandations quant aux améliorations à apporter aux activités portuaires, aux mesures pour atténuer les impacts environnementaux et sanitaires, et à la mise en place d'une transparence accrue, des propositions issues d'une démarche concertée entre les acteurs, le Comité prétend être le lieu le plus propice à la définition de ce que peut-être l'acceptabilité sociale pour le projet Beauport 2020, mieux que tout autre, et mieux que l'Agence canadienne</i></p>			
--	--	--	--	--

	<p><i>d'évaluation environnementale elle-même.</i></p> <p><i>Il offre ensuite diverses possibilités de collaborations d'experts externes en matière de santé environnementale, de suivi de l'état de l'environnement, ainsi que des acteurs économiques de grande importance pour le dynamisme et la santé du secteur portuaire. À cet effet, nos rapports d'activités font état de ces intervenants externes (M. Pierre Walsh, M. Frédéric Maloney, etc.) et nous entendons maintenir notre action dans cette direction. Le comité fera de nouveaux appel à ces expertises afin de contribuer au meilleur de l'état des connaissances au processus d'évaluation environnementale pour le projet Beauport 2020. De plus, nous envisageons de faire appel à un expert externe sur les objets de santé environnementale qui concernent le Comité. Cet expert n'aurait autrement pas le loisir ou la liberté de contribuer au processus dans le cadre de ses activités professionnelles, et l'agence ne pourrait autrement en bénéficier dans le cadre de son processus.</i></p> <p><i>En souhaitant vous convaincre de l'unicité de notre contribution.»</i></p> <p>2) L'APQ a tenu des portes ouvertes le dimanche 15 novembre pour présenter le projet Beauport 2020. M. Nicolas Saucier et Mme Verreault étaient présents à cette occasion. Ils résumant leur appréciation. L'évènement et le projet étaient bien présentés avec un effort pour rendre visible la prise de notes des préoccupations.</p>			
--	---	--	--	--

	<p>Certaines informations sont, aux yeux de ces membres, discutables. Ainsi, l'aspect des retombées économiques et des emplois découlant du projet, l'APQ ratisse trop large (13 000 emplois) et avance un chiffre qui n'a rien à voir avec les retombées locales et régionales. D'autre part, l'APQ cite une étude de sondage qui révèle qu'une majorité de citoyens (500 répondants au hasard dans la VQ), soit près des trois quarts, sont en accord avec le développement du Port. On peut s'interroger sur la démarche méthodologique et la formulation de la question.</p> <p>3) Rapport de l'inspecteur d'arrondissement suite au dépôt d'une plainte en vertu du règlement sur les nuisances RVQ 1006.</p> <p>La présidente présente un rappel historique et relate la discussion de la rencontre précédente.</p> <p>Le document présenté comporte une lettre qui explique pourquoi la VQ n'appliquera pas son règlement, cette lettre a été transmise au MDDELCC</p> <p>Mme Verreault cite les articles qui justifient cette position et invite les membres à examiner la justification de Maitre Daigneault à l'effet qu'il reste peu de place pour exercer le pouvoir municipal, à moins de revoir le règlement.</p> <p>On fait remarquer au secrétaire que l'annexe 2 est manquante et on constate que le document fourni est erroné. La présidente veillera à faire parvenir une copie électronique du bon document aux membres du comité.</p>	<p>Acheminer le bon document aux membres.</p>	<p>Présidente</p>	<p>Avant le 10 décembre.</p>
--	---	---	-------------------	------------------------------

	4) Point d'information; l'APQ, dans le cadre de son étude d'impact cherche à rencontrer les parties prenantes.			
10. Date de la prochaine rencontre	<p>Le secrétaire rappelle la prochaine date de rencontre, soit jeudi le 10 décembre 2015</p> <p>Il serait bon de prévoir un point « budget » à l'ordre du jour pour évaluer nos capacités à embaucher un consultant externe pour aider à la rédaction d'un mémoire à présenter à l'Agence Canadienne d'évaluation environnementale et voir quelles ressources connues sont disponibles.</p>	<p>Faire parvenir les rappels et invitations électroniques</p> <p>Présenter un état du budget à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.</p>	<p>Secrétaire</p> <p>Secrétaire</p>	<p>En temps opportun</p> <p>10 décembre.</p>
11. Fin de la rencontre	La rencontre est levée à 21 : 24			